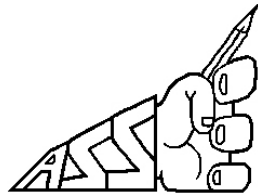


Aide financière au études (AFE)

## **La privatisation graduelle de l'Aide financière aux études au Québec**



**IRIS** Institut de  
recherche et  
d'informations  
socio-économiques

Réalisé par :

**Martin Petit**

Institut de recherche et d'informations socio-économiques, <http://www.iris-recherche.qc.ca/>

Mars 2005

Le transfert de 103 millions \$ de bourses en prêts imposé dernièrement par le gouvernement Charest cadre parfaitement dans une optique de privatisation graduelle de l'Aide financière aux études (AFE). Depuis de nombreuses années, les politiques gouvernementales en matière d'AFE favorisent :

- un endettement toujours plus élevé de la population étudiante impliquant un transfert du coût de l'éducation vers les individus;
- un transfert de la gestion et des responsabilités relatives à l'AFE vers les institutions financières reconnues (banques et caisses populaires) et;
- un « responsabilisation » toujours plus grande de la part des étudiants et étudiantes face à leur dette d'étude.

En plus de ces orientations qui minent de plus en plus l'accès à l'éducation post-secondaire, on assiste à une demande de plus en plus présente de dégel des frais de scolarité universitaires. Bref, les politiques gouvernementales font de plus en plus reposer la poids du financement de l'éducation sur la population en général qui réclame un financement équitable de l'éducation.

### **Depuis trop longtemps, les étudiants et étudiantes ne reçoivent pas une aide financière suffisante**

Entre 1993-1994 et 2002-2003, l'aide financière moyenne totale reçue par personne étudiant au collégial public est passée de 5 439 \$ à 5 336 \$, ce qui signifie que chaque personne vivant avec l'aide financière offerte au collégial s'est appauvrie de 103 \$ en dix ans ou 2 %. Il fait bon se souvenir que, durant la même période, le PIB du Québec augmentait de 34,2 %<sup>1</sup>.

<b>Aide financière aux études - Enseignement collégial public</b>						
	millions de \$			Recevant prêt et bourse		
	Prêts	Bourses	Total	Prêt moyen	Bourse moyenne	Aide totale moyenne
<b>1993-1994</b>	142,4	84	<b>226,4</b>	2 272 \$	2 965 \$	<b>5 439 \$</b>
<b>1994-1995</b>	154,2	78,8	<b>233</b>	2 483 \$	3 076 \$	<b>5 712 \$</b>
<b>1995-1996</b>	139,3	73,5	<b>212,8</b>	2 368 \$	3 121 \$	<b>5 757 \$</b>
<b>1996-1997</b>	144,9	65,5	<b>210,4</b>	2 489 \$	3 005 \$	<b>5 813 \$</b>
<b>1997-1998</b>	128,1	57,2	<b>185,3</b>	2 387 \$	2 850 \$	<b>5 617 \$</b>
<b>1998-1999</b>	104,9	51,5	<b>156,4</b>	2 081 \$	2 696 \$	<b>5 466 \$</b>
<b>1999-2000</b>	95,7	44,5	<b>140,2</b>	2 103 \$	2 640 \$	<b>5 396 \$</b>
<b>2000-2001</b>	73,8	51,4	<b>125,2</b>	1 809 \$	2 877 \$	<b>5 030 \$</b>
<b>2001-2002</b>	73	61,8	<b>134,8</b>	1 854 \$	3 046 \$	<b>5 216 \$</b>
<b>2002-2003</b>	73	66,5	<b>139,5</b>	1 889 \$	3 166 \$	<b>5 336 \$</b>

Source: MEQ, Statistiques sur l'aide financière aux études, Tableaux 2, années de référence.

<sup>1</sup> L'augmentation du PIB est censée mesurer l'augmentation de la richesse collective. Or, comme dans n'importe quel festin, si quelqu'un se bourre la face plus que d'autres, il se peut, comme dans le cas que nous observons ici, qu'il ne reste que des miettes à la majorité. Source : *L'aut'courriel*, no.118, 10 mars 2005.

Non seulement le gouvernement n'a pas indexé les montants d'aide financière qu'il versait au secteur collégial mais l'aide financière versée lui coûte 86,9 millions \$ de moins qu'il y a dix ans (226,4 moins 139,5 millions \$). Voyons maintenant le portrait de l'aide financière versée aux universités.

<b>Aide financière aux études - Enseignement universitaire</b>						
	millions de \$			Recevant prêt et bourse		
	Prêts	Bourses	Total	Prêt moyen	Bourse moyenne	Aide totale moyenne
<b>1993-1994</b>	258,6	156,9	<b>415,5</b>	3 302 \$	3 853 \$	<b>7 283 \$</b>
<b>1994-1995</b>	275,4	142,9	<b>418,3</b>	3 611 \$	3 862 \$	<b>7 589 \$</b>
<b>1995-1996</b>	255	133,9	<b>388,9</b>	3 567 \$	3 904 \$	<b>7 636 \$</b>
<b>1996-1997</b>	261,7	124,1	<b>385,8</b>	3 695 \$	3 876 \$	<b>7 727 \$</b>
<b>1997-1998</b>	230	113,9	<b>343,9</b>	3 442 \$	3 867 \$	<b>7 614 \$</b>
<b>1998-1999</b>	206,7	98,6	<b>305,3</b>	3 280 \$	3 667 \$	<b>7 430 \$</b>
<b>1999-2000</b>	198,7	93,6	<b>292,3</b>	3 290 \$	3 706 \$	<b>7 467 \$</b>
<b>2000-2001</b>	159,3	108,9	<b>268,2</b>	2 780 \$	4 085 \$	<b>7 078 \$</b>
<b>2001-2002</b>	170,8	147,5	<b>318,3</b>	2 871 \$	4 355 \$	<b>7 379 \$</b>
<b>2002-2003</b>	186,2	175,6	<b>361,8</b>	2 911 \$	4 502 \$	<b>7 537 \$</b>

Source: MEQ, Statistiques sur l'aide financière aux études, Tableaux 2, années de référence.

Nous pouvons constater également une baisse de l'enveloppe budgétaire vouée à l'aide financière envers les universités publiques. De 415,5 millions \$ que le système coûtait en 1993-1994, les sommes versées dans l'enveloppe sont passées à 361,8, soit 53,7 millions \$. Entre 1993-1994 et 1994-1995, l'aide financière totale moyenne versée à l'université est passée de 7 283 \$ à 7 589 \$ avant de redescendre à 7 537 \$ **huit ans plus tard**. Comme dans le cas de l'aide financière versée au secteur collégial public, il est également clair que les sommes versées ne tiennent pas compte adéquatement des besoins financiers des étudiants et étudiantes pour arriver à boucler leur budget.

Mais qu'en est-il des sommes versées aux étudiants et étudiantes fréquentant les établissements privés admissibles à l'AFE? Favorise-t-elle autant la pauvreté étudiante que dans le secteur public?

### **L'aide financière versée aux collèges privés subventionnés et aux collèges privés dits non-subventionnés**

Dans la mesure où ces établissements sont reconnus à cette fin, les étudiants et étudiantes fréquentant les collèges privés subventionnés ainsi que les collèges privés dits non-subventionnés sont admissibles à l'AFE. Et parce que leurs frais de scolarité entrent dans le calcul de l'AFE consentie, les montants totaux versés sont généralement plus élevés que dans le secteur public. Dans la période de quinze ans séparant l'année 1989-1990 et l'année scolaire 2003-2004, les populations étudiantes de ces deux catégories d'établissements ont reçu plus de **1 280 millions \$** en aide financière aux études. Voyons tout d'abord le portrait de l'aide financière versée dans les collèges privés subventionnés.

Il est intéressant de constater que, lorsqu'il s'agit du secteur privé et des frais de scolarité plus élevés, le gouvernement n'hésite pas à donner l'argent aux étudiants et

étudiantes afin que l'établissement privé recevant déjà une subvention de fonctionnement reçoive une autre partie de son budget de la part de sa « clientèle ». Même si l'enveloppe financière de ce secteur est moins élevée de 6,5 millions \$ depuis dix ans, l'aide financière moyenne accordée est passée de 6 160 \$ à 7 848 \$ entre 1993-1994 et 2002-2003, une augmentation de 1 688 \$. Sans l'avoir vérifié, nous pouvons être à peu près certain que cette hausse est liée à l'augmentation des frais de scolarité des établissements privés subventionnés. Cette orientation de l'AFE sert tout d'abord à maintenir le financement de ces établissements privés à qui le gouvernement pourrait tout simplement couper totalement les subventions de fonctionnement et le financement via l'AFE.

<b>Aide financière aux études - Enseignement collégial privé subventionné*</b>						
	millions de \$			Recevant prêt et bourse		
	Prêts	Bourses	Total	Prêt moyen	Bourse moyenne	Aide totale moyenne
<b>1993-1994</b>	18	16,2	<b>34,2</b>	2 443 \$	3 693 \$	<b>6 160 \$</b>
<b>1994-1995</b>	19,6	15	<b>34,6</b>	2 713 \$	3 744 \$	<b>6 467 \$</b>
<b>1995-1996</b>	19,1	14,7	<b>33,8</b>	2 716 \$	3 754 \$	<b>6 509 \$</b>
<b>1996-1997</b>	21,1	14,7	<b>35,8</b>	2 886 \$	3 927 \$	<b>6 684 \$</b>
<b>1997-1998</b>	19,6	14	<b>33,6</b>	2 769 \$	3 716 \$	<b>6 608 \$</b>
<b>1998-1999</b>	22	5,7	<b>27,7</b>	3 519 \$	2 731 \$	<b>7 580 \$</b>
<b>1999-2000</b>	22,5	5,4	<b>27,9</b>	3 744 \$	2 684 \$	<b>7 753 \$</b>
<b>2000-2001</b>	19,2	6,6	<b>25,8</b>	3 570 \$	2 887 \$	<b>7 517 \$</b>
<b>2001-2002</b>	20,3	7,5	<b>27,8</b>	3 846 \$	2 978 \$	<b>7 638 \$</b>
<b>2002-2003</b>	19,6	8,1	<b>27,7</b>	3 932 \$	3 108 \$	<b>7 848 \$</b>
Source: MEQ, Statistiques sur l'aide financière aux études, Tableaux 2, années de référence.						
* Note : les sommes versées au secteur privé subventionné incluent les sommes d'aide financières versées aux étudiantEs fréquentant des établissements qui offrent des attestations professionnelles de niveau secondaire.						

Les étudiants et étudiantes fréquentant les établissements collégiaux privés subventionnés ont reçu plus de **512 millions \$** en aide financière aux études entre 1989-1990 et 2003-2004. Voyons maintenant le portrait de l'aide financière reçue par les étudiants et étudiantes des collèges privés dits « non-subventionnés ».

<b>Aide financière aux études – Enseignement collégial privé non-subventionné</b>						
	millions de \$			Recevant prêt et bourse		
	Prêts	Bourses	Total	Prêt moyen	Bourse moyenne	Aide totale moyenne
<b>1993-1994</b>	39,8	7,3	<b>47,1</b>	7 732 \$	3 311 \$	<b>13 080 \$</b>
<b>1994-1995</b>	52	8,4	<b>60,4</b>	9 020 \$	3 583 \$	<b>14 312 \$</b>
<b>1995-1996</b>	66,2	11,2	<b>77,4</b>	9 605 \$	3 837 \$	<b>14 924 \$</b>
<b>1996-1997</b>	81,2	14,2	<b>95,4</b>	9 541 \$	3 822 \$	<b>14 705 \$</b>
<b>1997-1998</b>	92,3	14	<b>106,3</b>	9 256 \$	3 365 \$	<b>14 161 \$</b>
<b>1998-1999</b>	99,7	1,9	<b>101,6</b>	10 122 \$	3 009 \$	<b>17 707 \$</b>
<b>1999-2000</b>	42,8	0,2	<b>43</b>	5 210 \$	3 188 \$	<b>6 998 \$</b>
<b>2000-2001</b>	42	0,3	<b>42,3</b>	5 323 \$	3 376 \$	<b>7 040 \$</b>
<b>2001-2002</b>	36,6	0,3	<b>36,9</b>	5 496 \$	3 440 \$	<b>6 761 \$</b>
<b>2002-2003</b>	26,8	0,4	<b>27,2</b>	5 456 \$	3 286 \$	<b>7 078 \$</b>
Source: MEQ, Statistiques sur l'aide financière aux études, Tableaux 2, années de référence.						

Après avoir versé 47,1 millions \$ dans l'enveloppe destinée aux collèges privés dits « non-subventionnés » en 1993-1994, le gouvernement a plus que doublé l'aide financière dirigée vers ces établissements privés en seulement quatre ans en portant la somme dégagée à 106,3 millions \$. Par la suite, une modification au niveau du programme a fait redescendre cette enveloppe pour qu'elle atteigne 27,2 millions \$ en 2002-2003.

En observant les montants de prêt moyen, de bourse moyenne et d'aide totale moyenne, le constat de l'iniquité de l'aide financière entre le secteur public et privé crève les yeux. Peu importe l'année observée, les prêts moyens destinés aux étudiants et étudiantes de ces établissements privés sont plus élevés que dans tous les autres établissements et ce, à cause des frais exorbitants exigés par ces collèges dits « non-subventionnés ». Cette aide financière versée à leurs étudiants et étudiantes leur procure des subventions indirectes qui sont vitales pour ces établissements. En 15 ans, c'est tout de même près de **769 millions \$** que l'aide financière a dégagé pour financer indirectement ces établissements dont la formation est plus que douteuse.

Plusieurs ex-étudiants ayant suivi une formation dans ces établissements ont déjà porté plainte aux Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), sur des aspects troublants de leur formation au point où la Fédération a publié un article où on apprenait ceci : « La piètre qualité des formations, la sous-qualification et l'incompétence des professeurs, les manuels scolaires et les équipements informatiques désuets (...écoles de formation en informatique), l'insuffisance de matériel, les critères d'admission inadéquats, le coût élevé des formations en regard du diplôme obtenu (qui souvent n'est même pas reconnu par les employeurs), les fausses promesses d'emploi et de stages (les emplois offerts, lorsqu'il y en a, sont très souvent sous-qualifiés et à bas salaires). »<sup>2</sup>

<sup>2</sup> CYR, Charles, « Les écoles professionnelles privées : un cas particulier », Revue Changements, Fédération des ACEF du Québec, mars 1998, vol. 7, no 2.

Une mesure entrée en vigueur en mai 1999 retira l'admissibilité des étudiants aux bourses et fixa à 3 100 \$ le prêt maximal par session pour ces établissements. Suite au dépôt de cette mesure, le *Journal de Montréal* titrait, le 18 mars 1998 : « Plusieurs collèges privés crient à la discrimination ». M. Michel Julien, Président et Directeur général de l'Académie Julien Inc., un collège privé non-subventionné, déclarait à ce sujet que « si ce règlement est adopté tel quel, ça forcerait la fermeture de la majorité des (...) collèges. »<sup>3</sup>. On peut comprendre M. Julien de se positionner contre cette mesure, puisque l'aide financière aux études pour son établissement a connu une hausse fulgurante au fil des ans. Les étudiants de l'Académie Julien ont reçu 364 000 \$ en aide financière en 1993, 1 643 000 \$ en 1994, 2 635 000 \$ en 1995, 3 740 000 \$ en 1996, 4 405 000 \$ en 1997, 2 809 000 \$ en 1998, 914 000 \$ en 1999 et 45 000 \$ en 2000<sup>4</sup>. En 2001, l'établissement fermait ses portes, prouvant effectivement son inefficacité à survivre sans l'aide financière versée par le gouvernement à sa population étudiante. Le 21 mai 1998, le Conseil des collèges non-subventionnés, sous la présidence de M. Michel Julien, déposait une poursuite contre la ministre de l'Éducation, visant à faire invalider cette nouvelle mesure touchant l'Aide financière aux études. Par la suite, le gouvernement a continué à verser une aide financière moyenne par étudiant-e qui dépasse de loin les sommes versées au collégial public.

### **Un système qui favorise l'entreprise privée d'un côté tout en imposant l'endettement et la pauvreté de l'autre**

Comme nous venons de le constater, le gouvernement se permet donc de verser des sommes plus importantes en aide financière aux études lorsque ce sont des entreprises privées qui les réclament mais persiste à verser des sommes nettement insuffisantes aux besoins de base des étudiants et étudiantes.

Un réinvestissement en éducation est donc nécessaire afin de régler les problèmes de sous-financement des établissements publics. Le transfert intégral des sommes versées au secteur privé est une avenue souhaitable dans la mesure où ces entreprises qui vantent les mérites du « libre-marché » ne semblent pas capables de fonctionner sans les sommes d'aide financière versées à leurs étudiants et étudiantes.

En observant l'endettement étudiant d'une personne sortant de l'université avec un baccalauréat, le pire scénario consisterait à augmenter les frais de scolarité. Il est certain que cette mesure ferait augmenter les sommes d'aide financière demandées par les étudiants et étudiantes, transférant ainsi une plus grosse part de dette à chaque individu.

Entre 1982 et 2001, dans l'ensemble du Canada, l'endettement étudiant d'une personne ayant obtenu un baccalauréat n'a cessé d'augmenter, passant de 6 400 \$ à 21 200 \$ (voir annexe 1). L'endettement au Québec est actuellement un peu moins élevé étant le niveau actuel des frais de scolarité universitaires. Toutefois, la situation au Canada établit un portrait de ce que le Québec risque d'imposer à sa population étudiante si un dégel des frais de scolarité est adopté. Plus le gouvernement favorise la

<sup>3</sup> RUFIANGE, Luc, « Plusieurs collèges privés crient à la discrimination », *Journal de Montréal*, 18 mars 1998, p.21.

<sup>4</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Direction Générale de l'Aide Financière aux Étudiants, *Statistiques sur l'aide financière aux étudiants* - Rapports de 1992-1993 à 1999-2000.

financement individuel de l'éducation, plus il fait place à la privatisation graduelle du financement.

## Conclusion

Rappelons que les entreprises privées sont les premières à bénéficier de la formation que reçoivent les étudiants et étudiantes et que ces mêmes entreprises ont vu leurs bénéfices réels augmenter de 2,51 fois entre 1993 et 2003. Durant cette même période, la rémunération moyenne des travailleurs et travailleuses a diminuée de 1,81 %<sup>5</sup>. Entre 1992-1993 et 2003-2004, la part des dépenses de programmes sociaux vouées à l'éducation est passée de 28,6 % à 25,1%. Alors que la richesse se crée pour ceux qui en ont déjà, l'éducation, pour sa part, doit faire plus avec moins. Il est grand temps que ceux qui s'enrichissent paient leur juste part d'impôt et que ces sommes servent à financer adéquatement un service public d'éducation où les frais et les modalités de l'aide financière n'entravent pas l'accès à l'éducation.

Tableau 1.1  
Dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur<sup>1</sup> (en %)

	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2001-2002	2003-2004 <sup>e</sup>
<b>Éducation</b>	<b>28,6</b>	<b>28,2</b>	<b>28,4</b>	<b>25,2</b>	<b>24,8</b>	<b>25,1</b>
Santé et Services sociaux	35,0	35,4	36,4	38,4	40,4	41,7
Emploi, Solidarité sociale et Famille	12,6	13,7	14,3	14,9	13,6	12,8
Autres portefeuilles	23,8	22,7	20,9	21,5	21,2	20,4
Dépenses de programmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*e*: Estimations.

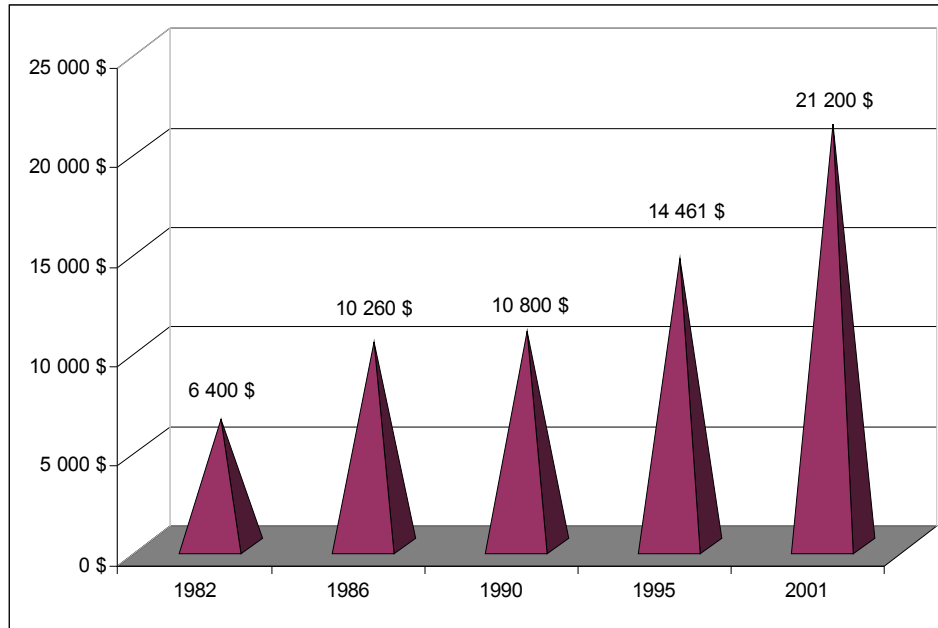
1. Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2003-2004.

Source : MEQ, Indicateurs de l'éducation, édition 2004.

<sup>5</sup> *L'aut'courriel*, no.118, 10 mars 2005. <http://www.lautjournal.info/default.asp?manchette=141>

## Annexe 1

### VARIATION DE L'ENDETTEMENT DES BACHELIERS ET BACHELIÈRES ENTRE 1982 ET 2001 (DOLLARS DE 2001)



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des étudiants*, 1982, 1986, 1990 et 1995 (tiré de Ross Finnie, *Les prêts aux étudiantes et étudiants au Canada : analyse empirique des emprunts et du remboursement depuis les années 80*; Ross Finnie et Saul Schwartz, *Student Loans in Canada : Past, Present, and Future*; Ross Finnie, « Student Loans : The Empirical Record », *The Canadian Journal of Higher Education* 2001, vol. 31, no 3)



## Annexe 2

	<b>Aide financière aux établissements du secteur privé</b>		
	<b>Privé subventionné</b>	<b>Privé non-subventionné</b>	<b>Total</b>
<b>1989-1990</b>	18 528 000 \$	10 115 000 \$	28 643 000 \$
<b>1990-1991</b>	20 921 000 \$	17 821 000 \$	38 742 000 \$
<b>1991-1992</b>	25 219 000 \$	30 406 000 \$	55 625 000 \$
<b>1992-1993</b>	29 863 000 \$	43 716 000 \$	73 579 000 \$
<b>1993-1994</b>	31 279 000 \$	47 004 000 \$	78 283 000 \$
<b>1994-1995</b>	31 523 000 \$	60 453 000 \$	91 976 000 \$
<b>1995-1996</b>	36 053 000 \$	77 478 000 \$	113 531 000 \$
<b>1996-1997</b>	42 189 000 \$	95 395 000 \$	137 584 000 \$
<b>1997-1998</b>	42 333 000 \$	106 050 000 \$	148 383 000 \$
<b>1998-1999</b>	39 463 000 \$	101 596 000 \$	141 059 000 \$
<b>1999-2000</b>	37 363 000 \$	45 218 000 \$	82 581 000 \$
<b>2000-2001</b>	35 389 000 \$	44 796 000 \$	80 185 000 \$
<b>2001-2002</b>	39 516 000 \$	39 371 000 \$	78 887 000 \$
<b>2002-2003</b>	36 780 000 \$	28 359 000 \$	65 139 000 \$
<b>2003-2004</b>	45 668 000 \$	21 087 000 \$	66 755 000 \$
	<b>512 087 000 \$</b>	<b>768 865 000 \$</b>	<b>1 280 952 000 \$</b>

Source: MEQ, Statistiques sur l'aide financière aux études.

Note : les sommes versées au secteur privé subventionné incluent les sommes d'aide financières versées aux étudiants et étudiantes fréquentant des établissements qui offrent des attestations professionnelles de niveau secondaire.